



CONCOURS d'affiche - RÈGLEMENT

Prévention de la violence basée sur le genre chez les jeunes d'âge scolaire

Article 1 : Présentation du concours

Il est organisé par la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) en partenariat avec le conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador et l'appui financier du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ce concours vise la production par les élèves d'âge scolaire (5^{ème} à 12^{ème} année) des écoles francophones d'une affiche de prévention portant un message clair pour aider à la prévention de la violence basée sur le genre.

Article 2 : conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les élèves des écoles françaises de Terre-Neuve-et-Labrador de la 5^{ème} à la 12^{ème} année. La participation est libre et gratuite.

Un participant ne peut soumettre qu'une seule affiche.

La date limite d'envoi des affiches est fixée au **21 mars 2025**

Comment participer au concours ?

- Envoyer son affiche à concours@fftnl.ca avec un court message indiquant son nom et son année ou sa classe.
- Tu dois utiliser ce format: [Modèle d'affiche – Canva \(gratuit\)](#)
- Pour t'aider, tu peux utiliser la vidéo YouTube: [Comment créer une affiche de sensibilisation - Concours d'affiche 2025](#)



Article 3 : jury et critères de sélection

Composition du jury

- Un professionnel du graphisme et de la production d'affiche
- Un membre du bureau de direction de la FFTNL

Les prix

Il y aura deux catégories de gagnants, une pour les 5 à 9^{ième} années et une pour les 10-12^{ième} année.

Évaluation

L'évaluation se fera à partir des critères suivants :

- Pertinence avec le thème : prévention de la violence basée sur le genre
- Impact du message
- Originalité

Article 4 : droits d'auteur et d'utilisation

Aucune utilisation commerciale ne sera faite des affiches mais la FFTNL se réserve le droit de les diffuser au public dans le cadre du projet pour lequel le concours est organisé.

Tout renseignement additionnel pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante :

justice@fftnl.ca

Article 5 : annulation

Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier, écourter ou annuler le présent concours sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait, et ce, sous préavis.

Article 6 : Organisation du concours

L'organisateur du concours est la FFTNL :

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
65, Chemin Ridge
Saint-Jean, NL, A1B 4P5
justice@fftnl.ca (709) 800-6200